

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant E.L.L CAFETERIA INC.	Numéro de permis 2013772	Date d'inspection Le 17 avril 2024	
Nom de l'établissement L'Écolo-Halte		Numéro de téléphone (506) 732-3296	
Adresse 261 rue Acadie Grande-Anse NB E8N 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.
- Les documents affichés sont conformes.
- L'établissement fournit une orientation positive aux enfants.
- À la suite de l'observation de 2 dossiers du personnel, les dossiers des membres du personnel sont complets.
Pendant ma visite j'ai pu observer l'arrivée des enfants, par la suite jeux libres en attendant la collation.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 avril 2024

Date

original signé par
Bernice St-Pierre

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 avril 2024

Date